

Arrêté n° 25-AT-0161
prorogeant l'arrêté n°25-AT-0083

Portant réglementation

RUE DE L'AITRE

Monsieur Le Maire de la Ville d'Amboise,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté municipal n°SG-2023-06 portant délégation de signature à Monsieur Jean CORNUAULT, 6ème adjoint,

VU l'arrêté n°25-AT-0083 en date du 27/03/2025,

CONSIDÉRANT que travaux non terminés,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 25-AT-0083 du 27/03/2025, portant réglementation de la circulation RUE DE L'AITRE et RUE DU COLOMBIER et RUE DE LA COMMANDERIE à Pocé-sur-Cisse, sont prorogées jusqu'au 13/06/2025.

Article 2

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pocé-sur-Cisse, le 26/05/25
Le Maire, *Q. POCE-SOURCEAU*



Fait à Amboise, le 23 mai 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la voirie

Jean CORNUAULT

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Arrêté n° 25 - AT - 0083
prorogeant l'arrêté n°24-AT-0252

Portant réglementation

RUE DE L'AITRE

Monsieur Le Maire de la Ville d'Amboise,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté municipal n°SG-2023-06 portant délégation de signature à Monsieur Jean CORNUAULT, 6ème adjoint,

VU l'arrêté n°24-AT-0252 en date du 14/10/2024,

CONSIDÉRANT que les travaux ne seront pas terminés le 24/04/2025,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 24-AT-0252 du 14/10/2024, portant réglementation de la circulation RUE DE L'AITRE et RUE DU COLOMBIER et RUE DE LA COMMANDERIE à Pocé-sur-Cisse, sont prorogées jusqu'au 30/05/2025.

Article 2

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pocé-sur-Cisse le 28/03/25
Le Maire, *Clément COURGEAU*



Fait à Amboise, le 24 mars 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la voirie

Jean CORNUAULT
[Signature]



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.